

BUDGET RECTIFICATIF 2/2013

BUDGET RECTIFICATIF 2/2013

Le présent budget rectificatif a pour principal objectif d'intégrer les transferts exécutés sous l'autorité du directeur.

Le budget joint en annexe concerne le budget rectificatif de 2013 qui a été adopté par le conseil de direction lors de sa réunion de juin 2013 (GB/13/DEC/005).

Recettes

Aucune modification n'a été apportée au volet des recettes du budget.

Dépenses

Les activités réalisées à ce jour suivent le programme de travail qui a été adopté par le conseil de direction en novembre 2012 et révisé par la procédure écrite 2013-364 du 15 février 2013, ainsi que le budget rectificatif. Trois transferts ont eu lieu avant le premier budget rectificatif et quatre autres ont suivi, portant à sept le nombre de transferts exécutés en 2013 pour un montant total transféré de 835 021 EUR, soit 4,1 % du budget de l'ETF (contre 11 transferts et un total de 946 717 EUR ou 4,7 % du budget de l'ETF en 2012). Des économies ont pu être réalisées sur les coûts d'administration, et notamment les salaires, ce qui a permis de financer des priorités qui avaient été mises de côté faute de ressources, améliorant de ce fait l'influence et la valeur ajoutée de l'ETF.

2a. Subvention

Dans les quatre transferts budgétaires exécutés depuis le précédent budget rectificatif (juin 2013), des montants récupérés sur le poste des coûts salariaux (à la suite de postes laissés vacants plus longtemps que prévu et de reports dans les entrées en service) et sur les coûts de contrôle et d'audit (exécution de certaines activités de contrôle en interne et à des marchés d'audit moins onéreux) ont été réaffectés comme suit:

- ajustement des dépenses afférentes aux traitements, liées à l'occupation réelle des postes,
- augmentation des formations offertes au personnel,
- augmentation des coûts sur site liés à la répartition des coûts découlant du nouveau contrat pour la Villa Gualino,
- légère augmentation du poste consacré au matériel informatique et aux logiciels destinés à la sécurité des données et aux systèmes associés de la Commission (ABAC, TESTA),
- renforcement de l'appui offert pour le développement de l'intranet (le nouvel intranet a été lancé le 1^{er} septembre 2013),
- soutien accru aux événements (conférence de l'ETF à Marseille, conférence consacrée aux compétences dans la région du sud et de l'est de la Méditerranée [SEMED], séminaire planifié concernant la qualité de l'EFP en Ukraine),
- réorganisation des dotations de crédits sous le titre 3 afin de s'aligner sur le calendrier actualisé des paiements.

2b. Recettes affectées

Aucune modification des recettes affectées n'a eu lieu.

Présentation

Le budget rectificatif joint en annexe contient les détails du premier budget rectificatif et les modifications susmentionnées.

En 2013, l'ETF devrait recevoir une subvention de 20 143 500 EUR; ses recettes affectées devraient s'élever à un montant de 1 897 673 EUR.